

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

---

VISANT À ENDIGUER LA PROLIFÉRATION DU FRELON ASIATIQUE ET À PRÉSERVER  
LA FILIÈRE APICOLE - (N° 2473)

## AMENDEMENT

N ° CD59

présenté par

M. Lucas-Lundy, Mme Belluco, M. Thierry et Mme Pochon

-----

### ARTICLE UNIQUE

I. – Aux alinéas 2, 3, 4, 5, 7, 9 et 14 supprimer le mot :

« asiatique ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 11, supprimer les deux occurrences du mot :

« asiatiques ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par commodités, nous parlons communément de « frelons asiatiques » pour parler en réalité d’une sous-espèce de *vespa velutina*, le *vespa velutina nigrithorax*. Cet amendement propose donc de substituer à toute mention du nom familier de « frelons asiatiques », dans la présente proposition de loi, le nom plus explicite de « frelons à pattes jaunes » qui est une appellation plus neutre et plus signifiante.